Nations Unies PCNICC/2001/1

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale

Distr. générale
8 janvier 2002
Français
Original: anglais/arabe

New York
26 février-9 mars 2001
24 septembre-5 octobre 2001

Rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (*suite*)*

Table des matières

Page

Introduction 2

Partie I
Projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies (voir PCNICC/2001/1/Add.1) 4

Partie II
Projet de Règlement financier (voir PCNICC/2001/1/Add.2). 4

Partie III
Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (voir PCNICC/2001/1/Add.3) . . . 4

Partie IV
Projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties (voir PCNICC/2001/1/Add.4) 4

Annexes

I. Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur la création du Comité du budget et des finances 5

II. Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur les critères applicables aux contributions volontaires apportées à la Cour pénale internationale 6

III. Liste des documents relatifs au projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, au projet de Règlement financier, au projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et au projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, publiés de la sixième à la huitième session de la Commission préparatoire (en 2000 et 2001) 7

* Reprend les documents PCNICC/2001/L.4 et Add.1 à 4, avec des corrections apportées par des gouvernements aux textes arabe, espagnol et français.

02-20437 (F) 110202 120202

Introduction

1. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, créée conformément à la résolution F adoptée par la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale le 17 juillet 1998, a continué de s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution F de la Conférence et aux résolutions 53/105 en date du 8 décembre 1998, 54/105 en date du 9 décembre 1999, et 55/155 en date du 12 décembre 2000 de l'Assemblée générale, et d'examiner les moyens de renforcer l'efficacité de la Cour et l'adhésion à celle-ci.

2. Conformément aux résolutions 54/105 et 55/155 de l'Assemblée générale, la Commission préparatoire s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies où elle a tenu ses sixième, septième et huitième sessions, du 27 novembre au 8 décembre 2000, du 26 février au 9 mars 2001 et du 24 septembre au 5 octobre 2001.

3. Le Bureau, tel qu'il avait été élu par la Commission préparatoire à ses 1re et 2e séances, les 16 et 22 février 1999, a continué de faire fonction de Bureau de la Commission à ses sixième, septième et huitième sessions. À sa 30e séance, le 24 septembre 2001, la Commission a appris que M. Muhamed Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) n'était plus disponible pour exercer les fonctions de Vice-Président de la Commission.

4. À sa cinquième session, du 12 au 30 juin 2000, la Commission préparatoire a adopté un rapport sur les travaux de ses cinq premières sessions[1], auquel était annexé le texte final du projet de Règlement de procédure et de preuve (PCNICC/2000/1/Add.1) et le texte final du projet d'Éléments des crimes (PCNICC/2000/1/Add.2).

5. À sa huitième session, la Commission préparatoire a adopté à la 33e séance, le 5 octobre 2001, un nouveau rapport sur ses travaux contenant, conformément au paragraphe 5 de la résolution F de la Conférence, le projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, le projet de Règlement financier, le projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et le projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties.

6. Ces projets de texte avaient été élaborés dans le cadre de groupes de travail de la Commission préparatoire. Afin de faciliter la tâche de la Commission, le Président, en consultation avec le Bureau, a nommé les Coordonnateurs de groupes de travail dont les noms suivent :

- M. Cristian Maquieira (Chili), Coordonnateur du Groupe de travail sur un accord relatif aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale;
- M. Georg Witschel (Allemagne), Coordonnateur du Groupe de travail sur le Règlement financier et les règles de gestion financière;
- M. Phakiso Mochochoko (Lesotho), Coordonnateur du Groupe de travail sur un accord relatif aux privilèges et immunités de la Cour pénale internationale;
- M. Saeid Mirzaee-Yengejeh (République islamique d'Iran), Coordonnateur du Groupe de travail sur le Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties.

7. Également à sa 33e séance, la Commission préparatoire a décidé de mentionner dans son rapport le point suivant, qui avait été soulevé à propos du rapport du Groupe de travail chargé d'étudier un accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale :

– Dans le cadre des débats du Groupe de travail, la question de savoir comment traiter des dispositions du paragraphe 2 de l'article 119 du Statut, qui porte sur le règlement des différends, a été soulevée; dans ce contexte, la question des avis consultatifs de la Cour internationale de Justice a aussi été soulevée. Des délégations ont proposé que l'Assemblée des États Parties examine la question.

8. Toujours à la même séance, la Commission préparatoire a décidé de mentionner dans son rapport les points suivants, qui avaient été soulevés à propos du rapport du Groupe de travail sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale :

– Pour ce qui est de l'enregistrement des fréquences auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), les organisations intergouvernementales peuvent demander une dérogation spéciale. L'Organisation des Nations Unies a obtenu cette dérogation. Si la Cour ne dispose pas de ses propres fréquences pour la radiodiffusion et les télécommunications, son bon fonctionnement en sera entravé. Afin que la Cour n'ait pas à subir cette contrainte, la Commission préparatoire appelle l'attention de l'Assemblée des États Parties sur la question et lui recommande d'autoriser la Cour à demander une dérogation spéciale à l'UIT pour pouvoir disposer de ses propres fréquences. À défaut, l'Assemblée des États Parties pourrait envisager d'inclure dans l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour des dispositions qui permettraient à celle-ci d'utiliser les fréquences allouées à l'ONU pour la radiodiffusion et les télécommunications;

– La question de la limitation des privilèges et immunités dont jouissent les ressortissants et résidants permanents d'un État Partie lorsqu'ils se trouvent sur le territoire de cet État Partie a aussi été soulevée. Toutefois, le Groupe de travail n'a pas eu le temps de l'examiner. La Commission préparatoire appelle donc l'attention de l'Assemblée des États Parties sur cette question importante et lui recommande de l'examiner en même temps que le projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale.

9. Aux fins de l'harmonisation des différentes versions linguistiques, la Commission préparatoire a décidé, toujours à sa 33e séance, de ne permettre aux délégations de présenter au Secrétariat des corrections linguistiques à introduire dans le rapport que jusqu'au 1er janvier 2002.

10. La Commission préparatoire a entendu des déclarations de M. Hans Holthuis, Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à ses 28e et 32e séances, le 6 mars et le 1er octobre 2001, et de M. Adama Dieng, Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda, également à sa 32e séance.

11. La Commission préparatoire a noté avec satisfaction que, de sa sixième à sa huitième session, 51 représentants au total avaient bénéficié du Fonds d'affectation spéciale établi en application du paragraphe 8 de la résolution 53/105 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1998 pour faciliter la participation des pays les moins avancés à ses travaux. La Commission préparatoire a remercié les

Gouvernements du Danemark et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Commission européenne des contributions qu'ils avaient versées au Fonds d'affectation spéciale et s'est dit reconnaissante à l'International Human Rights Law Institute de l'Université DePaul (États-Unis d'Amérique) d'avoir mis des logements à la disposition des représentants des pays les moins avancés qui ont participé aux septième et huitième sessions.

12. On trouvera à l'annexe III au présent rapport la liste des documents relatifs au projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, au projet de Règlement financier, au projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et au projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, qui ont été distribués de la sixième à la huitième session de la Commission (en 2000 et 2001).

Partie I
Projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies

(*voir PCNICC/2001/1/Add.1*)

Partie II
Projet de Règlement financier

(*voir PCNICC/2001/1/Add.2*)

Partie III
Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour

(*voir PCNICC/2001/1/Add.3*)

Partie IV
Projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties

(*voir PCNICC/2001/1/Add.4*)

Notes

[1] PCNICC/2000/1. La Commission préparatoire a tenu ses cinq premières sessions du 16 au 26 février, du 26 juillet au 13 août et du 29 novembre au 17 décembre 1999 et du 13 au 31 mars et du 12 au 30 juin 2000.

Annexe I

Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur la création du Comité du budget et des finances

L'Assemblée des États Parties,

Tenant compte des paragraphes 2 b) et d) et 4 de l'article 112 du Statut de Rome,

Souhaitant disposer d'un mécanisme adéquat d'examen et de contrôle budgétaire et financier des ressources de la Cour pénale internationale, y compris celles de l'Assemblée,

Décide d'établir un Comité du budget et des finances, dont le mandat est énoncé dans l'annexe à la présente résolution.

Annexe

1. L'Assemblée des États Parties établit par la présente résolution un Comité du budget et des finances composé de 12 membres.

2. L'Assemblée élit les membres du Comité du budget et des finances, qui doivent tous être de nationalité différente, sur la base d'une répartition géographique équitable. Les membres du Comité du budget et des finances doivent être des experts des États Parties dont la réputation et l'expérience en matière financière sont reconnues au niveau international. Ils exercent leurs fonctions pendant trois années civiles et peuvent être réélus. Sur les 12 membres élus initialement, 4 seront élus pour une période d'un an, 4 pour une période de deux ans et les 4 restants pour une période de trois ans.

3. Le Comité du budget et des finances est chargé de l'examen technique de toute proposition présentée à l'Assemblée qui aurait des incidences financières ou budgétaires ou de toute autre question de caractère administratif que peut lui confier l'Assemblée des États Parties. En particulier, il examine le projet de budget-programme de la Cour établi par le Greffier en consultation avec les organes visés aux alinéas a) et c) de l'article 34 du Statut de Rome et soumet à l'Assemblée les recommandations pertinentes s'y rapportant. Il examine de même les rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations financières de la Cour et les transmet à l'Assemblée, accompagnés des commentaires qu'il juge appropriés.

4. Le Comité du budget et des finances se réunit selon que de besoin et au moins une fois par an.

5. L'Assemblée des États Parties maintient le nombre des membres du Comité du budget et des finances à l'étude.

Annexe II

Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur les critères applicables aux contributions volontaires à la Cour pénale internationale

L'Assemblée des États Parties,

Ayant à l'esprit l'alinéa 7 du préambule et l'article 116 du Statut de Rome, et prenant note de l'article 7.2 du Règlement financier de la Cour pénale internationale,

1. *Prie* les gouvernements, organisations internationales, particuliers, sociétés et autres entités faisant des contributions volontaires de déclarer que ces contributions ne visent pas à affecter l'indépendance de la Cour;

2. *Décide* que le Greffier devra s'assurer que les contributions offertes :

a) N'affecteront pas l'indépendance de la Cour;

b) Satisfont aux critères que l'Assemblée des États Parties pourra fixer;

3. *Décide également* que le Greffier portera à la connaissance de l'Assemblée des États Parties toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles aient été acceptées ou refusées.

Annexe III

[Original : anglais/espagnol/français]

Liste des documents relatifs au projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, au projet de Règlement financier, au projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et au projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, publiés de la sixième à la huitième session de la Commission préparatoire (en 2000 et 2001)*

Documents généraux

Sixième session de la Commission préparatoire (27 novembre-8 décembre 2000)

Cote	*Description*
PCNICC/2000/L.4	Rapport de la Commission préparatoire sur sa sixième session (27 novembre-8 décembre 2000) (projet de résumé)
PCNICC/2000/L.4/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa sixième session (27 novembre-8 décembre 2000) (résumé)
PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.1	Annexe II – Projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies
PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2	Annexe III – Projet de Règlement financier
PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.3	Annexe IV – Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour
PCNICC/2000/INF/5	Liste des délégations

Septième session de la Commission préparatoire (26 février-9 mars 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/L.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa septième session (26 février-9 mars 2001) (projet de résumé)
PCNICC/2001/L.1/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa septième session (26 février-9 mars 2001) (résumé)
PCNICC/2001/L.1/Rev.1/Add.1	Annexe II – Projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies

* On trouvera à l'annexe I du document PCNICC/2001/L.3/Rev.1 la liste des documents généraux et des documents du Groupe de travail chargé des principes régissant l'accord de siège qui sera négocié entre la Cour et le pays hôte et du Groupe de travail chargé du projet de budget du premier exercice de la Cour, ainsi que des documents relatifs aux crimes d'agression.

Cote	*Description*
PCNICC/2001/L.1/Rev.1/Add.2	Annexe III – Projet de Règlement financier
PCNICC/2001/L.1/Rev.1/Add.3 et Corr.1	Annexe IV – Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour
PCNICC/2000/INF/5/Corr.1	Liste des délégations (sixième session) – Rectificatif
PCNICC/2001/INF/2	Liste des délégations (septième session)

Huitième session de la Commission préparatoire (24 septembre-5 octobre 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/L.3	Rapport de la Commission préparatoire sur sa huitième session (24 septembre-5 octobre 2001) (projet de résumé)
PCNICC/2001/L.3/Rev.1	Rapport de la Commission préparatoire sur sa huitième session (24 septembre-5 octobre 2001)
PCNICC/2001/L.4	Projet de rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (*suite*)
PCNICC/2001/L.4/Add.1	Projet de rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif – Partie I : Projet d'Accord sur les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies
PCNICC/2001/L.4/Add.2	Projet de rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif – Partie II : Projet de Règlement financier
PCNICC/2001/L.4/Add.3	Projet de rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif – Partie III : Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour
PICNICC/2001/L.4/Add.4	Projet de rapport de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale – Additif – Partie IV : Projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties
PCNICC/2001/INF/4	Liste des délégations (huitième session)

Groupe de travail sur un accord relatif aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale[1]

Sixième session de la Commission préparatoire (27 novembre-8 décembre 2000)

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1	Projet d'accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale – Établi par le Secrétariat

[1] Aucun document de ce groupe de travail n'a été publié durant les cinq premières sessions de la Commission préparatoire.

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.1	Proposition de l'Argentine, du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.2	Proposition de la Belgique – Article 2, paragraphe 3
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.3	Proposition de l'Italie, de la France, des Philippines et de la Pologne concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 2
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.4	Proposition de l'Espagne : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.5	Proposition de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne, de la France, du Guatemala, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de la République arabe syrienne, de l'Uruguay et du Venezuela : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 21
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.6	Proposition de la France
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.7	Proposition de l'Espagne
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.8	Proposition de l'Italie concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 9
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.9	Proposition de l'Autriche : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 6
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.10	Proposition de la Fédération de Russie : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 14
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.11	Proposition de l'Italie : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 14, paragraphe 1
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.12	Proposition des États-Unis d'Amérique : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.13	Proposition de l'Autriche et des États-Unis d'Amérique : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 14
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.14	Proposition de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Maroc, d'Oman, du Qatar, de la République arabe syrienne, du Soudan, de la Tunisie et du Yémen : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 8
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.15	Proposition du Venezuela : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 17

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.16	Proposition de la Norvège : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 8
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.17	Proposition des États-Unis d'Amérique : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Proposition d'un nouvel article
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.18	Proposition de la Belgique concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 8
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.19	Proposition de Cuba : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 16
PCNICC/2000/WGICC-UN/DP.20	Proposition du Venezuela concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Avant-dernier paragraphe du préambule
PCNICC/2000/WGICC-UN/RT.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur

Septième session de la Commission préparatoire (26 février-9 mars 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.1	Proposition de la Colombie concernant le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.1
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.2	Proposition de la Norvège : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 8
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.3	Proposition de la France : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.1 – Article 8
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.4	Proposition du Chili : Nouvel article sur le règlement des différends
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.5	Proposition de la France : Observations concernant le document PCNICC/2000/WGICC-UN/L.4/Rev.1/Add.1 – Articles 16 et 18
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.6	Proposition de Bahreïn concernant l'article 13
PCNICC/200/WGICC-UN/DP.7	Proposition de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de la Belgique, des Émirats arabes unis, de la France, de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, de la Norvège, d'Oman, du Qatar et de la République arabe syrienne – Article 8
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.8	Proposition du Brésil, de la Colombie, de l'Espagne et du Mexique concernant le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.1 – Article 13
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.9	Proposition de la France : Observations concernant le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.1 – Article 18
PCNICC/2001/WGICC-UN/RT.1/Rev.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur

Huitième session de la Commission préparatoire (24 septembre-5 octobre 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGICC-UN/L.1	Rapport du Groupe de travail sur un accord relatif aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale
PCNICC/2001/WGICC-UN/DP.10 et Corr.1	Proposition du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Espagne, du Mexique, du Mozambique et du Pérou concernant la structure du projet d'accord
PCNICC/2001/WGICC-UN/RT.2	Projet d'accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale – Document de travail présenté par le Coordonnateur

Groupe de travail sur le Règlement financier et les règles de gestion financière[1]

Sixième session de la Commission préparatoire (27 novembre-8 décembre 2000)

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGFIRR/L.1	Projet de Règlement financier de la Cour pénale internationale – établi par le Secrétariat
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.1	Proposition de l'Allemagne concernant l'article 3.6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.2	Proposition de l'Allemagne concernant l'article 4 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.3	Proposition de l'Allemagne concernant les articles 5.2 et 5.3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.4	Proposition de l'Allemagne concernant les articles 6.2 et 6.6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.5	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 3.3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.6	Proposition de la République de Corée concernant l'article 1.2 b) du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.7	Proposition de la République de Corée concernant l'article 5.3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.8	Proposition de la République de Corée concernant les articles 3.5, 4.5, 6.6, 9.1, 12.1, 12.5 et 12.8 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1, à propos du rôle que doivent jouer la présidence, le Bureau de l'Assemblée des États Parties et l'Assemblée des États Parties en matière de gestion financière.
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.9	Proposition du Bénin concernant les articles 3.2 et 11.2 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.10	Proposition du Bénin concernant l'article 8 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.11	Proposition de l'Allemagne concernant l'article 13 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.12	Proposition du Malawi concernant les articles 5.1 c) et 7.2 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.13	Proposition de l'Espagne – Projet de décision de la Commission préparatoire
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.14	Proposition de l'Espagne concernant l'article 3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.15	Proposition de l'Espagne concernant l'article premier du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.16	Proposition de l'Espagne concernant l'article 12 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.17	Proposition de l'Espagne concernant l'article 4 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.18	Proposition de l'Espagne concernant l'article 7 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.19	Proposition de l'Espagne concernant l'article 6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.20	Proposition de l'Espagne concernant l'annexe relative à la vérification des comptes du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.21	Proposition de l'Espagne concernant l'article 9 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.22	Proposition de l'Espagne concernant l'article 5 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.23	Proposition de la France concernant les articles 3 et 11 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.24	Proposition de la France concernant l'article 5 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.25	Proposition de la France concernant l'article 6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.26	Proposition de la France concernant l'article 12 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.27	Proposition de l'Italie concernant l'article premier du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.28	Proposition de l'Italie concernant l'article 3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.29	Proposition de l'Italie concernant l'article 5 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.30	Proposition de l'Italie concernant l'article 7 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.31	Proposition de l'Italie concernant l'article 12 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.32	Proposition des États-Unis d'Amérique concernant l'article 3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.33	Proposition de la France concernant l'article 6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.33	Proposition de la France concernant l'article 6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.34	Proposition de l'Italie concernant l'article 7 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/DP.35	Proposition de l'Italie concernant l'article 6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGFIRR/L.1
PCNICC/2000/WGFIRR/RT.1	Texte annoté du projet de Règlement financier de la Cour pénale internationale – Préambule et projet d'articles 1 à 10 : document de travail présenté par le Coordonnateur
PCNICC/2000/WGFIRR/RT.1/Rev.1	Texte annoté du projet de Règlement financier de la Cour pénale internationale – Document de travail présenté par le Coordonnateur sur le préambule et le projet d'articles 1 à 10

Septième session de la Commission préparatoire (26 février-9 mars 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.1	Proposition de la Bosnie-Herzégovine concernant les articles 7.3 et 7.4 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.2	Proposition de la Colombie concernant les articles 2.1, 5, 6 et 9 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2 (document de travail présenté par le Coordonnateur)
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.3	Proposition du Canada portant sur l'ajout d'articles 1 *bis* et 1 *ter* au projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.4	Proposition de l'Espagne concernant l'article 3.4 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2 (document de travail présenté par le Coordonnateur)
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.5	Proposition des Pays-Bas concernant l'article 3.3 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2 (document de travail présenté par le Coordonnateur)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.6	Proposition de la France concernant l'article 4.1 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2 (document de travail présenté par le Coordonnateur)
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.7	Proposition du Canada concernant les articles 1.2, 4.5, 7.2, 9.1, 10.5 et 12.8 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.2 (document de travail présenté par le Coordonnateur)
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.1/ Rev.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.2/ Rev.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.3/ Rev.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur

Huitième session de la Commission préparatoire (24 septembre-5 octobre 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGFIRR/L.1	Rapport du Groupe de travail sur le Règlement financier et les règles de gestion financière : texte final du projet de Règlement financier
PCNICC/2001/WGFIRR/L.2	Rapport du Groupe de travail sur le Règlement financier et les règles de gestion financière : projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur la création du Comité du budget et des finances
PCNICC/2001/WGFIRR/L.3	Rapport du Groupe de travail sur le Règlement financier et les règles de gestion financière : projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur les critères applicables aux contributions volontaires à la Cour pénale internationale
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.8	Proposition de la France et de l'Allemagne concernant le document de travail présenté par le Coordonnateur (PCNICC/2001/WGFIRR/RT.4)
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.9	Proposition de la France concernant l'article 6 du projet de Règlement financier, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2001/L.1/Rev.1/Add.2
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.10	Proposition de la France concernant le projet de décision de l'Assemblée des États Parties sur la

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGFIRR/DP.10	Proposition de la France concernant le projet de décision de l'Assemblée des États Parties sur la création d'un fonds au profit des victimes des crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles (PCNICC/2001/L.1/Rev.1/Add.2)
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.1/ Rev.2	Révision – Projet de Règlement financier et de règles de gestion financière : document de travail présenté par le Coordonnateur
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.2/ Rev.2	Révision – Projet de résolution de la Commission préparatoire sur la création du Comité du budget et des finances : document de travail présenté par le Coordonnateur
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.3/ Rev.2	Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur les critères applicables aux contributions volontaires à la Cour pénale internationale
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.4	Document de travail présenté par le Coordonnateur : projet d'articles 4.1 *bis*, 4.1 *ter*, 5.2 *bis* et 6.4
PCNICC/2001/WGFIRR/RT.5	Projet de résolution de l'Assemblée des États Parties sur la création d'un fonds au profit des victimes des crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles : document de travail présenté par le Coordonnateur

Groupe de travail sur un accord relatif aux privilèges et immunités de la Cour pénale internationale[1]

Sixième session de la Commission préparatoire (27 novembre-8 décembre 2000)

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGAPIC/L.1	Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale – Établi par le Secrétariat
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.1	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 2 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.2	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 6 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1

Cote	*Description*
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.3	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 10 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.4	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les articles 14 et 15 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.5	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 14 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.6	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 15 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.7	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 16 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.8	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 20 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.9	Proposition du Canada concernant l'article 13 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.10	Proposition de l'Australie et de la République arabe syrienne concernant l'article 6 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/DP.11	Proposition de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse concernant un article 12 *bis* dans le projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNICC/2000/WGAPIC/L.1
PCNICC/2000/WGAPIC/RT.1	Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale – Document de travail présenté par le Coordonnateur

Septième session de la Commission préparatoire (26 février-9 mars 2001)

Cote	*Description*

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.1	Proposition de la Colombie concernant le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.3
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.2	Proposition du Brésil et du Mexique concernant le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.3
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.3	Proposition de la Norvège concernant le document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.3
PCNICC/2001/WGAPIC/CRP.1	Texte révisé de l'article 13 du projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et autres amendements qui en découlent : texte présenté par le Canada sur la base de la note infrapaginale i) du document PCNICC/2000/L.4/Rev.1/Add.3
PCNICC/2001/WGAPIC/RT.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur

Huitième session de la Commission préparatoire (24 septembre-5 octobre 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGAPIC/L.1	Rapport du Groupe de travail – Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.4	Proposition de la France concernant les articles 1 1) et 6
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.5 et Corr.1	Proposition de l'Australie concernant l'article 6
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.6	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant le document PCNIC/2001/L.1/Rev.1/Add.3, article xx (15 *ter*)
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.7	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article 25 *bis*
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.8	Proposition du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'article xx (15 *bis*) (proposition supplémentaire)
PCNICC/2001/WGAPIC/DP.9	Proposition du Mexique concernant le document PCNIC/2001/L.1/Rev.1/Add.3, article 23 *bis*)
PCNICC/2001/WGAPIC/RT.2	Document de travail présenté par le Coordonnateur concernant les articles 17 et 19 du projet d'Accord, tel qu'il figure dans le document PCNIC/2001/L.1/Rev.1/Add.3
PCNICC/2001/WGAPIC/RT.2/ Rev.1	Révision
PCNICC/2001/WGAPIC/RT.2/	Projet d'Accord sur les privilèges et immunités

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGAPIC/RT.2/Rev.2	Projet d'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour

Groupe de travail sur le Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties[2]

Septième session de la Commission préparatoire (26 février-9 mars 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGRPASP/L.1	Projet de Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties – Établi par le Secrétariat
PCNICC/2001/WGRPASP/DP.1	Proposition de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Allemagne, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, du Lesotho, du Liechtenstein, du Mali, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal, de la République arabe syrienne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Soudan, de la Suède, de la Suisse, et de la Trinité-et-Tobago – Article 88
PCNICC/2001/WGRPASP/DP.2	Proposition de la Suisse – Article 41

Huitième session de la Commission préparatoire (24 septembre-5 octobre 2001)

Cote	*Description*
PCNICC/2001/WGRPASP/L.2	Rapport du Groupe de travail sur le Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties
PCNICC/2001/WGRPASP/DP.3	Proposition de la France : articles 11, 88, 88 *bis* et 88 *ter*
PCNICC/2001/WGRPASP/RT.1	Document de travail présenté par le Coordonnateur
PCNICC/2001/WGRPASP/RT.1/Rev.1 et Corr. 1	Révision

[2] Aucun document de ce groupe de travail n'a été publié au cours des six premières sessions de la Commission préparatoire.